



Association pour
l' **IN**formation et la **DE**fense des
COnsommateurs **SA**lariés

Le cahier de la consommation

INDECOSA-CGT

*Une force pour
la défense et l'information
des consommateurs*

AOÛT 2020

Une force pour l'information et la défense des **C**onsommateurs

Qui sommes-nous ?

INDECOSA-CGT est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979.

Son objectif est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés (par salariés, l'association entend les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités).

Défense individuelle comme défense collective.

Reconnue et agréée par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA-CGT participe aux principales instances de concertation où sont débattus avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services, les intérêts des consommateurs.

Nos activités

Forts d'une longue expérience, les responsables d'INDECOSA-CGT, accueillent dans leurs permanences, les consommateurs qui entendent défendre leurs droits individuels et/ou collectifs, afin de les aider et de les conseiller pour que justice leur soit rendue.

Ouverte à tous les salariés, INDECOSA-CGT est « l'organisation CGT des consommateurs » et non pas comme souvent cela est dit « l'organisation des consommateurs CGT », elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité, mais aussi ceux des autres salariés sans distinction.

Elle se finance grâce aux cotisations versées par ses adhérents, par des subventions que perçoivent toutes les organisations de consommateurs, la vente de sa revue bimestrielle « IN Magazine », ainsi que de diverses publications d'information et de matériels.

Son activité est placée sous la responsabilité de son Conseil d'Administration comprenant des membres fondateurs, des représentants des associations départementales, se réunissant au moins trois fois par an, et d'un bureau se réunissant chaque mois. Elle se réunit en assemblée générale ordinaire tous les ans. L'assemblée générale triennale fixe les orientations de travail de l'association.

Elle organise régulièrement et autant que besoin des colloques, des conférences, des journées d'étude, des formations pour parfaire sa connaissance sur les questions de la consommation en France comme en Europe et pour créer les meilleures conditions de l'information et de la défense des consommateurs.

Nos champs d'intervention

Ses champs d'intervention sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du rapport hors travail.

Transport, Logement, Santé, Energie, Finances, Surendettement, Justice, Assurance, Services publics, Environnement, Téléphonie, Vacances, Alimentation, Consommation...

INTRODUCTION 03/20

- I. Un rôle et des objectifs
- II. La démarche d'INDECOSA-CGT
- III. Le mouvement consumériste et les institutions.
- IV. Conclusion

Les FICHES revendicatives

- Fiche 1 : Développement durable
- Fiche 2 : Prix et pouvoir d'achat
- Fiche 3 : Banque - crédit – Assurances
- Fiche 4 : Santé
- Fiche 5 : Services publics
- Fiche 6 : Energie
- Fiche 7 : Logement
- Fiche 8 : Transports
- Fiche 9 : Eau
- Fiche 10 : Alimentation
- Fiche 11 : Europe – International



INTRODUCTION



I. Un rôle et des objectifs

INDECOSA-CGT est une association de défense des consommateurs créée par le syndicat CGT en 1979. Sa spécificité était d'être une association de salariés consommateurs et qui maintenant est ouvert à tous les consommateurs citoyens.

INDECOSA-CGT agit à partir des réalités économiques, politiques, sociales et environnementales qui conditionnent la manière de vivre du salarié, usager, consommateur citoyen et contribuable.

Son but est l'étude, l'information, la promotion et la défense des droits et intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels de ses membres, de leur conjoint-e ou concubin-e et de leurs enfants à charge dans tous les domaines de la consommation et de la vie quotidienne, notamment en matière de logement, de santé, d'environnement, du cadre de vie et de la famille.

Si INDECOSA-CGT n'intervient pas directement dans tous les champs des relations sociales, il est indispensable que l'on prenne en compte que dans chaque produit, chaque service il y a la part de travail des salariés. C'est de la prise en compte de cette réalité que découle notre spécificité. Cette réalité de la relation **salarié-producteur-consommateur-usager** doit être encore davantage partagée au sein de la CGT.

L'activité économique, l'emploi, dépendent très fortement de la consommation. Il ne peut pas y avoir de solutions durables pour répondre aux besoins et attentes des consommateurs sans un relèvement des salaires, pensions, minimas sociaux et une garantie régulière en matière de pouvoir d'achat.

La marchandisation des services publics, de ses missions couplées à une dégradation de l'offre au cœur des territoires, met à mal la réponse aux besoins fondamentaux, comme se loger, se déplacer, se nourrir, se soigner, s'instruire, se cultiver...

Deux écueils à éviter.

- ❖ Une activité qui traiterait les enjeux de la consommation sans sa relation au travail.
- ❖ Une activité consumériste qui interviendrait en lieu et place de l'action syndicale.

L'activité INDECOSA-CGT doit être pleinement et véritablement consacrée à traiter les problèmes de consommation tels qu'ils se posent aujourd'hui. La prise en compte de l'intérêt général est essentiel dans l'action INDECOSA-CGT

II. La démarche d'INDECOSA-CGT

Elle a pour but la défense des consommateurs et usagers. Elle inscrit ses actions dans la recherche de solutions durables qui ne peuvent être gagnées sans l'apport d'actions collectives portées par les consommateurs.

INDECOSA-CGT est une association militante, force de propositions, de revendications, de mobilisations de consommateurs.

Action militante qui doit être concrétisée par :

- L'action collective.
- L'accueil et l'aide aux règlements des litiges
- Des actions d'information, de formation et de conseil, une présence active dans les instances de concertation relevant du champ de la consommation.

INDECOSA-CGT élabore des propositions en réponse aux attentes et aux besoins des consommateurs. Cela nécessite une bonne connaissance de ces attentes et besoins individuels et collectifs.

Pour ce faire, des échanges, débats, confrontations, des expériences sont nécessaires.

INDECOSA-CGT bénéficie des compétences individuelles et collectives des militants et des organisations émanant de la CGT.

Sur le plan national nous sommes régulièrement présents dans des organismes qui traitent des domaines variés comme les transports, le logement, l'alimentation, l'environnement, la santé, les communications, l'énergie. Malgré tout cette bonne représentation n'est pas suffisamment connue

La mobilisation est nécessaire pour :

Garantir les droits et en conquérir de nouveaux comme par la reconnaissance du statut du militant associatif.

Faire prendre en compte les propositions qui visent à répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain
Agir avec les acteurs de la société civile et contribuer aux convergences entre les associations de consommateurs et le mouvement associatif et environnemental quand les revendications sont communes.

III. Le mouvement consommériste et les institutions.

Notre volonté est de faire vivre un mouvement consommériste basé en grande partie sur des actions collectives portant sur des enjeux de progrès, impliquant une présence, des engagements avec l'ensemble du mouvement consommateur et des associations ressources qui partagent des objectifs communs en France et dans le monde.

Le cadre institutionnel

1- Le conseil national de la consommation (CNC)

C'est une instance de concertation entre les professionnels et les organisations de consommateurs sous l'égide de la Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes (DGCCRF).

Il fait des recommandations sous forme d'avis sur des questions intéressant la consommation. Les avis du CNC portent sur des questions intéressant la consommation de biens et de services publics ou privés, sur des projets ou propositions de lois et règlements susceptibles d'avoir une incidence sur la consommation ainsi que sur les conditions d'application du texte.

Pour INDECOSA-CGT, le CNC doit être un véritable parlement des consommateurs qui participe pleinement à l'évolution du droit des consommateurs qu'il soit réellement pris en compte par le pouvoir exécutif.

Pour ce faire Le CNC doit se réunir plus régulièrement et non par le biais de consultations électroniques comme c'est trop souvent le cas

aujourd'hui. La régulation concertée doit jouer pleinement son rôle.

2- Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Un rôle prépondérant pour assurer la police économique

Le tout « concurrence » et la « dérégulation » qui s'installent progressivement partout dans l'économie sert d'abord les grands groupes et la finance.

La protection des consommateurs nécessite une DGCCRF avec des missions centrales comme la prévention et la relève des infractions.

Pour être efficace, le service public doit être présent partout dans les territoires au plus proche des réalités. Cela nécessite du personnel en nombre suffisant, formé, disposant d'un statut.

La raison principale de cette dérégulation émane de politiques mises en place par bons nombres de gouvernements influencés par le dogme libéral.

En France, après des décennies de tentatives de réformes, le gouvernement Sarkozy, à travers la révision des politiques publiques (RGPP) et la réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (REATE) a bien failli réussir à faire disparaître les services de contrôle et de protection des consommateurs. La création des DIRECCTE en 2010 regroupant plusieurs entités dont la consommation et le travail sous la responsabilité des préfets de Région. Cette création poursuivait le double objectif d'un abaissement drastique des coûts de fonctionnement associé à un lien de subordination plus affirmé des agents vis-à-vis de leurs tutelles respectives. Il faut savoir qu'un préfet représente chacun des ministres du gouvernement.

On a bien vu l'impact d'une telle influence dans l'affaire « Lactalis » notamment pour la relance de production sur le site de Craon au « nez et à la barbe » des parents des victimes.

Dans un contexte où les crises sanitaires et économiques se multiplient ces derniers temps, il est urgent d'opérer d'autres choix pour que la protection des consommateurs soit au cœur des préoccupations de l'Etat.

Pour cela, il est nécessaire de rétablir un service public apte à assurer des missions essentielles de contrôles et de sanction dans les domaines de la concurrence, de la consommation, de la loyauté des pratiques et des transactions de la sécurité des produits et des services.

La DGCCRF doit conserver et développer un réseau national de contrôles en laboratoire qui permet de réaliser des analyses impartiales.

3- L'avenir incertain des CTRC

L'apport technique et la formation délivrés par les CTRC aux associations ne sont plus à démontrer. Malheureusement ceux-ci ne sont pas assez nombreux en territoire pour répondre efficacement aux sollicitations des associations de consommateurs. De plus la nouvelle organisation décrétée par le gouvernement supprime leur autonomie financière et les met en concurrence sous la houlette de l'INC. Ils manquent de moyens, l'emploi du personnel y'est précarisé et parfois menacé.

INDECOSA-CGT fait partie des rares associations à se prononcer clairement pour leur maintien avec des moyens renforcé

En conclusion

Bien qu'elle occupe un rôle prépondérant INDECOSA-CGT avec son « agrément spécifique » est fondamentalement attachée à l'existence d'un mouvement consommateur pluriel et dynamique.

Cela exige des pouvoirs publics des financements pérennes et suffisants avec des critères transparents.

Développement durable

Au service de l'humain

Les attentes des consommateurs sont marquées par une évolution croissante des préoccupations liées à l'environnement, à l'avenir de la planète, aux conditions éthiques de production, de transport et de commercialisation des produits. Dans un contexte dégradé du fait de la marchandisation et du capitalisme, se forment des revendications à partir d'aspirations nouvelles.

Des problèmes sont identifiés :

- Etat des ressources (eau, énergie, minéral),
- Effet de serre et réchauffement climatique,
- Effet de l'utilisation de produits chimiques et phytosanitaires qui sont en vente libre avec les conséquences sur la santé et l'environnement, santé de ceux qui produisent et des consommateurs.

Cette situation fait apparaître des nécessités – comme la préservation des milieux naturels et la sauvegarde des espèces menacées – et amène à formuler des revendications nouvelles telles que le développement du commerce équitable, des produits éthiques, des circuits courts de distribution.

Le développement durable est la conciliation entre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Le terme développement durable est aujourd'hui la référence incontournable pour toute politique publique ou privée dont dépend le progrès économique et social.

INDECOSA-CGT milite pour une production et une consommation respectueuse des droits fondamentaux des travailleurs, de leur juste rémunération comme de celle des petits producteurs.

Ces dimensions sociales, sociétales, environnementales et économiques supposent une autre façon de produire et de consommer, soucieuse de l'intérêt général.

Pour INDECOSA-CGT, développement humain durable et consumérisme sont indissociables.

La politique énergétique doit être publique. Le développement d'un bouquet énergétique à faible taux d'émission de CO₂ doit s'appuyer sur les atouts du pays,

en l'occurrence la recherche, l'investissement dans les énergies renouvelables (solaire, air, eau, hydrogène...) pour permettre à terme une transition énergétique juste.

Le principe de précaution doit s'appliquer pleinement dans tous les domaines où il y a des risques pour la santé humaine : biodiversité, environnement, Radio Fréquence, nanotechnologies, OGM, nucléaire, etc.

INDECOSA-CGT participe aux actions en vue de réduire la production de déchets, développer leur revalorisation et accroître le recyclage en l'organisant mieux. Il faut diffuser très largement une information publique sur l'impact carbone des produits de consommation courante.

Il faut poursuivre la recherche publique sur les OGM et leurs dérivés en excluant les cultures en plein champ tant que les conséquences n'en auront pas été évaluées.

INDECOSA-CGT doit continuer à revendiquer un véritable étiquetage de la viande provenant d'animaux qui ont consommé des OGM, démarche à étendre aux œufs et au lait.

INDECOSA-CGT réclame le maintien de l'interdiction d'utiliser des hormones et certains antibiotiques dans l'alimentation animale et l'interdiction des produits phytosanitaires hors produits biologiques.

La politique de l'eau doit répondre aux exigences de préservation et de qualité de la ressource et aux besoins des populations. Nous partageons tous les biens qui, comme l'eau sont des biens communs qui ne doivent pas être soumis à la marchandisation. Leur gestion doit être publique.

Nous revendiquons également une quote-part gratuite de la consommation de fluides (eau, électricité, gaz...) par ménage.

Les dimensions sociales et environnementales du développement durable nécessitent un encadrement contraignant avec des textes de portée juridique. Cela ne peut pas relever de chartes ou autres codes éthiques.

Prix et pouvoir d'achat

Une question de dignité.

Le pouvoir d'achat est le principal socle de l'accès à la consommation. La consommation est le principal moteur de la croissance mais ne doit pas négliger les préoccupations d'ordre social, sociétal, économique et environnemental.

La rémunération du travail, partout dans le monde, est une préoccupation quotidienne des salariés consommateurs.

L'accès à la consommation passe par une mobilisation pour des revenus assurant une vie décente et des prix justes.

Comment consommer quand on est exclu, en situation précaire ou que les revenus ne permettent plus de couvrir les besoins essentiels ?

A cause de dépenses contraintes de nombreux ménages ne peuvent plus faire face.

Comprendre les évolutions de la consommation, c'est se donner les moyens d'agir et d'intervenir avec efficacité et de répondre aux besoins et revendications des consommateurs salariés par l'action collective.

Le nombre de pauvres en France a fortement augmenté d'environ 1 million de personnes entre 2004 et 2014, pour atteindre près de 9 millions.

Les causes en sont multiples.

La course aux prix bas contribue au développement du dumping social pesant sur les salaires, l'emploi, développant le chômage et la précarité. Cela renforce l'hégémonie des grands groupes.

- Cela passe par une facturation qui fasse apparaître la part qui revient à chaque opérateur. Nous demandons que 3 niveaux apparaissent clairement : 1/ Les coûts de production (matières premières, rémunérations salariales et investissements pour le développement durable). 2/ Le coût des transports et du conditionnement. 3/ Les coopérations commerciales.
- Il est nécessaire de créer un organisme d'évaluation des relations fournisseurs – distributeurs sous le contrôle de l'Assemblée Nationale. Cet organisme aurait aussi pour mission le contrôle des prix et son suivi permanent. Il pourrait proposer des dispositions de régulation, voire le blocage temporaire des prix. Ce dispositif serait plus efficace que l'observatoire des prix et des marges qui ne fait que des constats.
- Revenir au seuil minimum de 300 m2 pour l'autorisation d'ouverture d'une grande surface et au développement harmonieux des commerces de proximité dans les bassins de vie. Redonner un rôle de régulation aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC). INDECOSA-CGT s'oppose à l'ouverture des grandes surfaces les dimanches et jours fériés, et ce quel que soit le secteur géographique y compris dans les zones touristiques.
 - ☐ Redéfinir les modalités de la liste INSEE des produits de première nécessité.
 - ☐ Supprimer la TVA pour les produits de première nécessité.

LA COURSE AUX PRIX BAS !

Aussi nous devons nous battre sur la question du prix juste respectant la dignité des travailleurs. Il nous faut imposer une transparence dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.

TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) Pourquoi cet impôt est-il injuste ?

Parce que c'est une taxe dont le taux est identique quel que soit le niveau des revenus. En fiscalité, il existe un principe essentiel. Chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens.

Pour des personnes percevant un revenu équivalant médian (1700 € de salaire), la TVA représente environ la moitié de leurs dépenses fiscales. De plus, ce type d'impôt indirect est très injuste car proportionnellement il pèse moins lourd dans les finances des plus hauts revenus et a contrario plombe le budget des ménages les plus modestes.

Or, en achetant un ordinateur à 600 €, sans vraiment le savoir, nous payons tous 100 € d'impôt. A première vue cela pourrait paraître parfaitement égalitaire (pour un même achat, chacun paye le même montant de TVA). Mais ce n'est pas le cas. Si le consommateur 1 a un salaire de 1400 € mensuel. La taxe représente 7,14 % de son revenu mensuel. Par contre le consommateur 2, qui a lui des revenus de 14000 € par mois, paiera une TVA représentant 0,71 % de ses revenus.

De plus, les plus riches ne dépensent pas l'intégralité de leurs revenus mais ils en épargnent une grande partie, qui n'est donc pas soumise à TVA.

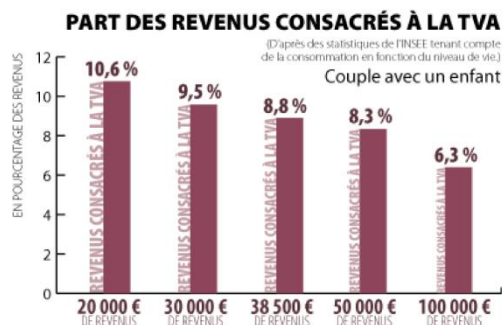
Ainsi, les citoyens ne contribuent pas en fonction de leurs capacités. Plus les revenus des personnes augmentent moins l'effort contributif est important. Il faut réduire le poids de cet impôt

Le poids de la TVA augmente sans cesse dans le budget des ménages et de la nation, ainsi depuis le premier janvier 2014, le taux normal est passé de 19,6 à 20 % et le taux intermédiaire de 7 à 10 %.

Alors que les études se suivent et démontrent l'injustice de la TVA (rapports du Conseil des Prélèvements Obligatoires 2011 et 2015, de l'Institut For Fiscales Studies en 2011, de l'Institut des Politiques Publiques en 2012, de l'OCDE en 2014...) nos gouvernants ne font que la renforcer année après année.

Tout au contraire, il faut immédiatement réduire sa place dans les recettes fiscales, baisser de 5 points le taux normal de TVA et supprimer la TVA sur les produits de première nécessité.

Il faut parallèlement réhabiliter l'impôt sur le revenu qui est bien plus juste.



Banque, crédit - Assurance

Au service des salariés

INDECOSA-CGT propose de :

- Mettre en place un pôle public financier au service des droits. Ce pôle devrait être le plus large possible et devrait aller jusqu'à la Caisse d'Épargne. Cette demande repose sur le constat de carence des banques privées actuelles en matière de financement de l'économie en général mais également de réponse en matière de besoins sociaux, notamment pour les plus démunis.
- Ce pôle devrait reposer sur un contrôle démocratique fort des utilisateurs, dont les consommateurs et les salariés.
- Pour éviter de faire porter des risques aux consommateurs-épargnants nous demandons à nouveau une séparation totale de la banque de proximité de la banque spéculative.
- Supprimer les frais de gestion de compte généralisés depuis le 01/01/16, ils ne s'accompagnent d'aucun service supplémentaire souscrit par le client.
- Encadrer davantage le crédit permanent sur le lieu de vente pour diminuer sa part dans le surendettement. Rendre obligatoire la proposition d'un crédit à taux fixe à partir de 500 €.
- Revoir le mode de calcul du taux de l'usure.
- Plafonner drastiquement les commissions d'intervention.
- Plafonner les frais de succession qui peuvent s'élever de 300 jusqu'à 2 000 euros selon les banques.
- Pour les ménages modestes, ouvrir la voie à des découverts autorisés de faible montant à des taux réglementés par les pouvoirs publics afin de limiter les frais d'incidents liés à des découverts de faibles montants présentant un caractère récurrent pour les foyers aux fins de mois difficiles.
- Revenir à un système de prêts sociaux pour favoriser l'accession à la propriété et la rénovation de l'habitat.
- Revisiter la convention AERAS (**s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé**) pour tendre vers une mutualisation totale et permettre ainsi aux malades ou anciens malades d'emprunter sans surcoût.
- Revenir à la centralisation **totale par** la Caisse des Dépôts et Consignation des fonds collectés sur les livrets A afin de répondre au besoin de logements.
- Exiger que 106 milliards d'euros collectés sur les 23,9 millions de livrets de développement durable et solidaire (LDDS), en 2018, ne servent plus à financer des projets de soutien aux énergies fossiles et aux industries toxiques
- Limiter le coût de la tarification bancaire par la création d'un service universel de banque gratuit comme le propose le collectif « Pour un pôle public financier ».
- Revenir exclusivement à des produits d'épargne simples et compréhensibles par tous.
- Éduquer le consommateur sur la banque et le crédit dès l'école.
- Emprunts socialisés pour les personnes de plus de 75 ans. (Achat automobile, entretien habitat et électroménager, etc.).
- Développer de manière très significative le microcrédit personnel accompagné par les travailleurs sociaux (224 millions d'euros d'encours en 2018) dont 85% financent une formation ou un moyen de transport nécessaire à l'emploi.
- Maintenir des services financiers de proximité est indispensable.
- Associer toutes les associations de consommateurs dès 2019 à la réflexion préalable à la renégociation, prévue en 2020, de la mission d'accessibilité bancaire (Livret A) confiée à la Banque postale. Revendiquer auprès de la direction de la Banque postale la participation de l'INDECOSA-CGT au Haut comité de suivi du contrat de service public (au même titre que d'autres associations de consommateurs)
- Elargir à l'ensemble des associations de consommateurs bénéficiant d'un super agrément la qualité de membre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire présidé par le Gouverneur de la Banque de France (l'arrêté ministériel de 2017 n'a retenu que l'UFC QUE CHOISIR, l'UNAF et CLCV pour représenter les associations de consommateurs).

- Elargir à l'ensemble des associations de consommateurs bénéficiant d'un super agrément la qualité de membre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire présidé par le Gouverneur de la Banque de France (l'arrêté ministériel de 2017 n'a retenu que l'UFC QUE CHOISIR, l'UNAF et CLCV pour représenter les associations de consommateurs).
- Ouvrir à toutes les associations de consommateurs bénéficiant d'un super agrément la participation à l'Observatoire de l'épargne réglementée présidé par le Gouverneur de la Banque de France (aucune association de consommateur n'y figure aujourd'hui)
- Le droit au compte doit être facilité, INDECOSA-CGT demande l'application effective du « droit au compte » aux étrangers sans papiers afin que le revenu de leur travail ne vienne pas abonder l'économie souterraine.
- Il faut une véritable indépendance des « conseillers » pour éviter les « défauts de conseil » et « défauts au devoir de mise en garde », l'intégration des actuels éléments variables objectivés au salaire fixe, l'interdiction des objectifs commerciaux par produits et de toute pression, challenge etc.... pouvant entacher l'objectivité d'une proposition commerciale. Cela devrait permettre d'éviter les risques de surendettement pour les plus démunis.

Nous demandons le retour du secteur mutualiste à ses fondamentaux.

Assurance

- Un service assurantiel de qualité à coût réduit
- Une aide à l'assuré pour remplir une déclaration de sinistre
- Racourcir les délais d'expertises
- Simplifier les procédures pour les prestations les plus demandées
- Réduction du montant des franchises
- Une information permanente sur les contrats souscrits et leurs modalités.
- Versement rapide des indemnisations

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

La santé

Une question d'égalité



Notre système de santé s'est fortement dégradé. Cette situation a des répercussions directes sur les usagers, que ce soit dans l'offre de soins ou dans la prise en charge.

En ce qui concerne l'offre de soins, on note une diminution considérable du nombre de médecins généralistes et spécialistes dans les territoires ruraux ou dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Pour celles-ci, cette diminution du nombre de praticiens s'est accompagnée de fermeture de dispensaires qui permettaient à des ménages précaires de se soigner à moindres frais.

Les hôpitaux, quant à eux, doivent faire face, à ce que l'État nomme un "endettement" croissant, et à des retards considérables dans les investissements nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Le déremboursement des médicaments ne fait que s'accroître dans le seul but de faire des économies. Les dépassements d'honoraires de certains praticiens se multiplient.

Cette situation a des répercussions immédiates comme renoncer à se faire soigner ou avoir recours à l'automédication.

L'agrément santé **dont nous disposons**, permet désormais de mieux défendre les usagers. Nous revendiquons une véritable politique de prévention.

INDECOSA-CGT exige :



- **Garantir** un accès gratuit pour toutes et tous à l'hôpital public et à une offre de soin de qualité, lesquels passent entre autres par la suppression de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires)
- **Instaurer** un moratoire sur les fermetures d'établissements, de services et de lits
- **Créer** un seuil minimal de présence hospitalière dans chaque bassin de vie et garantir une polyvalence des soins de proximité.
- **Préserver** les centres de santé (sécurité sociale, mutualistes, municipaux...) existants et aider les collectivités territoriales à en créer de nouveaux. Ils sont un moyen de lutte contre la désertification médicale et permettent l'accès aux soins de tous, notamment en pratiquant le tiers payant intégral.
- **Lutter** contre la pratique de certains praticiens utilisant à des fins privées le service public hospitalier,
- **Imposer** aux médecins, après leurs études, d'exercer sur un territoire donné, en fonction des besoins (5 ans minimum) et d'instaurer un droit opposable pour éviter les déserts médicaux.
- **Interdire** des dépassements d'honoraires
- **Abandonner** les franchises médicales
- **Généraliser** le tiers payant
- **Revenir** sur le marquage des prix, sur les boîtes de médicaments.
 - **S'opposer** à la tarification à l'acte (T2A)
 - **Recourir** systématiquement à l'ambulatoire ne doit pas devenir la règle
- **Rendre** les moyens à l'hôpital pour assurer la continuité des soins de qualité,
- **Soumettre** à cotisations sociales les revenus financiers des entreprises et parallèlement supprimer la taxe sur les salaires des hôpitaux. Cette taxe qui grève le budget de l'hôpital public se chiffre à environ 4 milliards euros. Cet impôt, s'il est supprimé, pourrait créer jusqu'à 100.000 emplois et apporterait un ballon d'oxygène aux établissements.
 - **Abroger** le forfait hospitalier,
 - **Améliorer** les conditions d'accueil, de prise en charge.
- **Renforcer** la communication avec le patient.



- **Proposer** une meilleure prise en compte des services liés au bien-être des malades.
- **Considérer** l'alimentation comme un soin à part entière.
- **Assurer** un service de conciergerie gratuit.
- **Élaborer** un programme public de production et de distribution de médicaments essentiels à la pharmacopée pour lutter efficacement contre les ruptures d'approvisionnement.
- **Créer** un grand pôle public du médicament.
- **Publier** annuellement les montants des aides publiques versées aux industriels du médicament.
- **Respecter** le secret médical, en interdisant le transfert de données à des sociétés privées.
- **Garantir** le droit à mourir dans la dignité.
- **Garantir** le droit à l'IVG.
- Garantir le droit des patients.
- **Contribuer** à Maintenir et même favoriser l'augmentation du financement public aux associations de défense du droit des femmes.
- Allouer plus de moyens aux services publics pour la surveillance des produits dangereux pour la santé et l'environnement

Il nous faut :

- **Maintenir une couverture sociale la plus large par la Sécurité Sociale en instaurant la prise en charge à 100 %. Les mutuelles doivent être un complément et non un moyen de désengagement de la Sécurité Sociale.**
- **Revendiquer l'accès aux soins selon nos besoins et non selon nos moyens**
- **Renforcer notre activité dans la défense du droit des patients : une défense individuelle avec un appui juridique et technique des adhérents, une défense collective sous forme d'initiatives pour dénoncer les dépassements d'honoraires ou encore manifester pour s'opposer aux fermetures de lits dans les hôpitaux.**
- **Représenter les intérêts des usagers dans les conseils de surveillance des ARS et des établissements hospitaliers et dans les commissions d'usagers. (CDU...)**
- **Proposer des actions communes dans les régions avec les associations de patients.**
- **Modifier la marque CE (Communauté Européenne) pour éviter l'entrée dans l'Union Européenne de produits dangereux pour la santé et l'environnement.**

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

Site: www.indecosa.cgt.fr

E-Mail: indecosa@cgt.fr

Services publics

Pour plus d'efficacité sociale

Les services publics répondent aux besoins des populations et usagers, en particulier pour assurer l'efficacité de l'accès aux droits fondamentaux et constitutionnels (éducation, formation, santé, emploi décent, justice, sécurité, logement, transport, énergie, eau, culture, information et communication) qui fondent les exigences d'égalité et de continuité.

Les politiques publiques constituent, au niveau international, européen, national et local, un enjeu démocratique, social, économique et environnemental, un atout pour la cohésion sociale, pour une transformation sociale et écologique. Leur mise en œuvre nécessite des services publics, des établissements et entreprises publiques modernes, efficaces et gérés démocratiquement.

Outils économiques, de solidarité, de citoyenneté, de redistribution et de cohésion sociale, les services publics sont aussi créateurs de richesses. Ils doivent mieux anticiper les besoins au travers d'une politique de développement, respectant la spécificité de chacun d'entre eux, et intégrant une exemplarité en matière sociale et environnementale, ce qui implique de démocratiser leur accès comme leur gestion.

Les organes directeurs des services publics doivent devenir des instances décisionnelles transparentes et démocratiques. Leur composition doit être élargie aux représentants des usagers. Les commissions départementales et locales des services publics doivent devenir des lieux de concertation et d'expression des usagers.

INDECOSA-CGT participe aux campagnes revendicatives, avec les salariés et leurs organisations syndicales, dans les bassins de vie, pour **le maintien**, la renaissance et le développement du service public et sa réappropriation par les usagers.

Nous nous opposons à la marchandisation des services publics.

Les services publics doivent avoir pour objectif la mise en œuvre des droits fondamentaux et constitutionnels :

- Droit à l'éducation et à la formation, droit à l'action sociale et à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication.
- La réalisation effective de ces droits doit s'appuyer sur la mise en œuvre de certains grands principes : la satisfaction de l'intérêt général, la solidarité, l'égalité, l'accessibilité à tous les usagers, la péréquation tarifaire, la complémentarité des activités entre services publics, le contrôle public aux citoyens.

La qualité du service public repose sur trois fondements:

- égalité d'accès et de traitement
- continuité (fonctionnement permanent du service public sur l'ensemble du territoire)
- adaptabilité (qui permet d'ajuster le contenu du service public avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers)

Des services publics, des entreprises publiques, répondant aux attentes et besoins des populations et donc à l'intérêt général

5-Services publics , pour plus d'efficacité sociale

indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “

En France en 2018 ce sont au moins 13 millions de personnes (7 millions de ménages) qui sont en situation de précarité énergétique.

La loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, énonce une définition légale de la précarité énergétique :

« Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Au premier semestre 2019, on note déjà par rapport à 2018 une augmentation des interventions pour impayés (coupures ou réductions de puissance) de 18% pour l'électricité et de 10% pour le gaz (communiqué de presse du Médiateur National de l'Energie).

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : la vulnérabilité des ménages engendrée par la faiblesse de leurs revenus, la qualité thermique déficiente des logements et le coût de l'énergie (gaz, électricité, fioul ...). C'est donc sur ces 3 facteurs qu'il faut agir réellement pour l'éradiquer.

Pour INDECOSA CGT le droit à l'énergie est un droit fondamental et aucun-e citoyen-ne doit en être privé-e, quelle que soit la période de l'année.



Pour cela, nous exigeons:

- **La restauration d'un véritable service public de l'énergie**
- **Le rétablissement des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz**
- **L'augmentation du montant du chèque énergie et l'élargissement de son attribution et des dispositions qui l'accompagnent.**
 - Son montant ne correspond pas aux besoins réels de la population.
 - Le chèque énergie n'a bénéficié, sous conditions de ressources, qu'à 5,8 millions de ménages en 2019 et non aux 7 millions de foyers « en précarité énergétique » répertoriés.
 - 25% des personnes éligibles n'ont pas eu recours à ce chèque (absence de déclaration fiscale, pas reçu, procédure trop complexe, mauvaise prise en compte par les fournisseurs...)

- **La participation des fournisseurs alternatifs au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL).**

- **Une énergie reconnue comme produit de première nécessité, bénéficiant d'une TVA à 5.5%** –et non pas à 20% comme un produit de luxe– sur la consommation, l'ensemble des taxes et les abonnements, et ce pour toutes les énergies utilisées pour se chauffer.

- **Le maintien ou le rétablissement des tarifs réglementés**

Pour permettre l'exercice de la "concurrence libre et non faussée", l'Europe exige la suppression des tarifs réglementés de vente fixés par l'Etat pour l'électricité et le gaz (suppression déjà programmée pour le gaz, en 2020 pour les professionnels et en 2023 pour les particuliers). Cela signera la dérégulation totale du marché de l'énergie avec des prix incontrôlables contribuant à renforcer la précarité énergétique. Tous les pays ayant mis fin aux tarifs régulés ont vu le prix du kWh augmenter de 40 à 140%. De plus, cela marquera la fin du service public de l'énergie en tant que bien commun.

- **Le maintien de la péréquation tarifaire**

C'est un dispositif spécifique en France qui permet à tous les usagers de payer le même prix pour un service identique quel que soit le coût de production et de distribution.

- **Un plan gouvernemental et des politiques publiques à la hauteur des enjeux de réhabilitation des logements de qualité thermique déficiente.**

Avec :

- La mise en place d'un service public de l'efficacité et de la performance énergétique comme partie intégrante du service public de l'énergie.

- l'avance des frais de travaux pour les usagers qui n'en ont pas les moyens.

- La création de nouvelles filières alternatives aux énergies fossiles. Les énergies renouvelables ont permis une diversification du mix énergétique mais cela reste insuffisant pour tout compenser. L'hydrogène peut représenter une solution d'avenir à condition de surmonter certains handicaps comme son coût élevé. Cela nécessite une intensification de la recherche publique et une production la plus locale possible.

- **Aucune coupure de gaz ni d'électricité ne doit être autorisée, comme la justice en a décidé pour l'eau.**

Toute action nécessite un accompagnement social en amont. En aucun cas une coupure ne pourra être effectuée sans décision de justice ni sans la présence physique de l'opérateur et de l'utilisateur.



INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

Site: www.indecosa.cgt.fr

E-Mail: indecosa@cgt.fr

6-L'énergie, un bien commun indispensable à la vie – Mars 2020

indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “



Le logement

Un droit inaliénable.

Le logement prend une part de plus en plus importante dans le budget des ménages.

L'activité d'INDECOSA-CGT ne peut pas se limiter aux règlements des litiges avec les bailleurs. Les salariés consommateurs ont des besoins en matière de logement, INDECOSA-CGT doit y prendre sa place aux côtés des autres intervenants et en premier lieu les syndicats CGT.

INDECOSA-CGT revendique :

- *Un logement pour tous avec des plafonds d'accession revus à la hausse pour une véritable mixité sociale*
- *L'abrogation de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (LMLLE), dite loi Boutin.*
- *Le maintien et le renforcement des aides au logement.*
- *Un service public de l'habitat et du logement.*
- *Une politique de maintenance du parc immobilier, la création de postes de gardiens formés garants du lien social et de proximité entre les locataires et le bailleur.*
- *La construction de logements publics sociaux pour permettre de loger le plus grand nombre pour en finir avec les sans logements et les mal-logés, la privation de logement et le mal-logement.*
- *L'encadrement du parc locatif privé pour qu'il rentre lui aussi dans une vraie politique nationale du logement.*
- *La relance d'une politique d'aide à la pierre par les pouvoirs publics.*
- *L'obligation pour toutes les communes, par des amendes véritablement dissuasives, de construire au moins de 25 % de logements sociaux.*
- *Une politique de construction de logements sociaux qui s'inscrive dans une cohérence de territoire (transports, emplois, environnement, service publics).*
- *Un montant du loyer et des charges des locataires qui n'excèdent pas 20% des revenus du foyer.*
- *Le 1% logement prélevé sur la masse salariale affecté dans sa totalité au logement des salariés (actuellement 0,45% pour le logement, 0,45% pour l'APL et 0,10% pour la formation).*

Notre présence chez les bailleurs est un atout : constitution de listes INDECOSA-CGT dans les instances du logement sur l'ensemble du territoire.

Aucune expulsion sans relogement prévu avec un accompagnement social

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'**IN**FORMATION ET LA **DEF**ENSE DES **CON**SOMMATEURS **SAL**AIRIES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

7-Le logement, un droit inaliénable
indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “

Les transports

Une nécessité collective

Le déplacement de personnes est un droit fondamental qui confère aux transports un caractère d'intérêt général.

Il faut mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes, d'acheminement des marchandises, et l'organisation du système du transport. Celle-ci doit être compatible avec le développement humain durable

Une politique nationale des transports doit assurer un aménagement du territoire et un développement économique équilibrés et répondre aux besoins de tous ordres.

Elle doit être pensée en cohérence avec la politique industrielle, l'emploi, le cadre de vie et l'urbanisme.

La création d'un pôle public de transport englobant l'ensemble des opérateurs de transports publics, pour que les services de transports cessent d'être soumis à la loi du marché et pour garantir les obligations prioritaires de services publics en vue de répondre aux besoins de qualité et de sécurité.

Pour INDECOSA-CGT, il faut :

- *Renforcer la présence des usagers et d'INDECOSA-CGT à tous les niveaux pour élaborer et faire évoluer les politiques publiques de transport, notamment en participant aux espaces de concertation et de dialogue social territorial.*
- *Répondre aux besoins sur la base des principes égalité, solidarité, qualité, sécurité.*
- *Imposer des exigences de qualité – sécurité environnementale et sociale dans les contrats des Délégations de Services Publics.*
- *Participer à développer les transports collectifs multimodaux. (Billet unique)*
- *Développer la gratuité des transports collectifs du quotidien, intra et péri urbain, par la mise place d'une carte d'accès régionale payée par les entreprises et administrations pour les salariés et par l'impôt pour les scolaires, étudiants, sans emplois et retraités. Cela implique le retour à un service public des transports.*
- *Des infrastructures du rail du ressort de l'État (comme le réseau routier) et non pris en compte dans le prix du billet. Exigence de la transparence sur le coût véritable du kilomètre-train.*
- *La mise place des « Cars Macron » ne doit pas compléter ou remplacer le transport ferroviaire qui est un moyen de déplacement sécurisé pour les usagers et respectueux de l'environnement.*
- *Un développement des transports collectifs sur tout le territoire dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport, pour aller vers la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités économiques, territoriales et sociales.*
- *Une politique tarifaire attractive et sociale qui rende l'ensemble des transports accessible à toutes et à tous, dans une cohérence nationale.*

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALAIRES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

8-Les transports, une nécessité collective

indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “

L'eau

Essentielle à la vie

L'eau est un bien commun universel nécessaire à la vie. Tous les habitants de la planète ont le droit d'y accéder librement en qualité et quantité suffisante. L'eau douce que nous consommons est une denrée rare puisqu'elle ne représente que 2,5 % du total de l'eau disponible sur notre planète. Ce bien patrimonial fragile doit être préservé et déconnecté des appétits du marché. Rivière, zones humides, nappes souterraines doivent être protégées et préservées

La gestion privée de l'eau ne dépasse pas les 6 % dans le monde. C'est une spécificité française et anglo-saxonne que de confier la gestion de l'eau à des délégataires privés.

INDECOSA-CGT revendique un grand service national de l'eau qui implique un statut unique des travailleurs de l'eau. Pour cela la responsabilité de sa gestion, de l'organisation de sa production et de sa distribution doit relever de la sphère publique.

INDECOSA-CGT participe aux initiatives qui visent à une gestion en régie publique, tant pour la distribution que pour l'assainissement.

INDECOSA-CGT revendique :

- L'application de la loi interdisant la réduction de débit (lentillage)
- La convergence des tarifs pour assurer la solidarité entre les communes
- Un abonnement gratuit
- Un tarif progressif plus juste socialement et plus vertueux écologiquement puisque favorisant les économies d'eau
- Le prix de l'eau doit revenir à l'eau
- La limitation des puisages dans les nappes profondes (Cénomaniens)
- La surveillance et l'amélioration de la qualité de l'eau (meilleure information sur la pollution de l'eau)
- Un audit sur l'état des réseaux

Le prix de l'eau est une préoccupation majeure. INDECOSA-CGT se félicite de la décision de la Cour de Cassation d'interdire les coupures d'eau. Cette interdiction devrait s'appliquer à toutes les énergies nécessaires à l'habitat.

Le prix et la qualité de l'eau étant des préoccupations majeures : il faut une transparence dans la fixation des tarifs, une simplification de la lecture des factures.

L'administration doit se doter de moyens lui permettant un contrôle régulier de l'utilisation de l'eau, en particulier le traitement des rejets, par l'ensemble de l'industrie et du monde agricole.

INDECOSA-CGT doit dans la mesure de ses moyens, organiser une présence dans les conseils d'agglomération ou de Métropole et revendiquer une place dans les Communautés de communes.

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

9-L'eau, essentielle à la vie
indecosa@cgt.fr

"Le Cahier de la consommation"

Selon une étude de l'INSEE publiée en 2014, l'alimentation représente 20,4 % des dépenses de consommation des Français, contre 34,6 % en 1960, où elle constituait le principal poste de dépenses des ménages. Malgré tout, cela reste inégal selon les catégories socioprofessionnelles et selon les revenus des ménages. En effet, plus les revenus sont bas et plus la part consacrée à l'alimentation est élevée. C'est la **loi dite d'Engel**, du nom de l'économiste et statisticien allemand du XIX^e siècle Ernst Engel.

Cela tord le cou aux idées reçues qui consistent à présenter la France comme un pays moderne ayant réussi sa transition alimentaire parce que la part consacrée à l'alimentation a globalement diminué.

La qualité des produits est également disparate, notamment pour les produits transformés. Ainsi bon nombre de produits commercialisés en magasin qui sont bon marché présentent des teneurs en sucres et graisses saturées très importantes. Ces produits « bas de gamme » favorisent diabète, cholestérol et obésité.

Pour INDECOSA-CGT, les pseudo-mesures mises en place par les pouvoirs publics sont insuffisantes parce qu'elles travaillent davantage sur les slogans que sur les réalités sociales.

Ainsi, les recommandations du type « mangez 5 fruits et légumes par jour » ne tiennent pas suffisamment compte des revenus des ménages. Comment peut-on faire avec un revenu de 800 euros par mois pour consommer plusieurs fruits par jour ?

Assurément, si nous voulons que le plus grand nombre accède aux bons produits, il faut augmenter le pouvoir d'achat et tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Nous sommes opposés à la relance systématique du pouvoir d'achat par la baisse des prix car elle favorise le dumping social. Nous proposons que, dans le prix final d'un produit, le consommateur puisse avoir

connaissance de la part qui revient au producteur.

Pour les questions d'équilibre alimentaire, il est essentiel de supprimer les produits transformés qui contiennent des quantités trop importantes de sucres, de colorants et d'acides gras saturés (huile de palme, autres graisses végétales...).

Pour des raisons de santé publique, nous pensons que certaines boissons mélangeant sucre et alcool comme les « premix » fassent l'objet de campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, ainsi les boissons dites « énergisantes » doivent être interdites à la vente aux moins de 18 ans.

Nous demandons à l'ANSES de faire une étude d'impact sur la santé de ce type de produits.

En matière d'étiquetage, la prolifération de labels privés au détriment des labels officiels (comme le label rouge, les indications géographiques protégées...) entraîne des confusions pour les consommateurs.

Nous souhaitons qu'une loi encadre davantage certaines pratiques : Il faut éviter au maximum d'assimiler label de qualité et argument relevant du seul marketing (du type saveur de l'année, Grand Jury...)

Nous revendiquons toujours un étiquetage mentionnant la présence d'OGM même à l'état résiduel. Nous demandons la fixation du seuil d'OGM à 0,1 % sur les viandes, le lait et les œufs.

Aujourd'hui cela ne s'applique qu'aux céréales. De nouvelles variétés d'OGM sont actuellement commercialisées et aucune ne bénéficie d'un étiquetage spécifique. Ainsi les VTH (variété tolérante aux herbicides) peuvent être intégrées à notre alimentation sans que nous le sachions. Nous demandons que la directive CE /2001/18 soit appliquée pour les VTH.

En ce qui concerne les relations producteurs-consommateurs, il faut absolument préserver l'identité des AMAP qui relèvent de l'économie sociale et solidaire.

En effet certaines entreprises se revendiquant des circuits courts sont liées à des groupes financiers ou à des chaînes de supermarchés. Nous déplorons cette assimilation et nous demandons en urgence l'établissement d'une norme spécifique « circuits courts ».

Le cahier des charges serait élaboré par les représentants des AMAP, les consommateurs et les partenaires de l'économie sociale comme la Nef, le Crédit Coopératif.

Garantir une alimentation de qualité, saine, accessible à tous.

La mise en place du *nutri score* permet de mieux identifier rapidement (vert, jaune, rouge) la présence de sucres et de graisses. Cela n'indique en aucune manière la présence de phytosanitaires chimiques, de colorants ou d'OGM.

La sécurité alimentaire est un souci permanent des consommateurs, les scandales de la viande de cheval, de viande frelatée ou de lait contaminé nous démontre la nécessité de renforcement des effectifs de la DGCCRF (direction générale, consommation, concurrence et répression des fraudes) ainsi que la création d'un organisme de contrôle européen pour les petits de l'Europe.

Si l'autocontrôle sanitaire reste indispensable, pour son efficacité, des contrôles sanitaires de la DGCCRF sont indispensables.

L'agriculture est en crise : le productivisme s'est accompagné d'un effondrement de l'emploi agricole, de la baisse des revenus des producteurs, de graves préjudices environnementaux et sanitaires et de

l'augmentation pour les consommateurs des prix des produits alimentaires.

INDECOSA-CGT réaffirme son exigence d'une politique nationale et européenne assurant notre souveraineté alimentaire par :

- La constitution de stocks nationaux et européens,
- L'encadrement des marges et pratiques des géants de l'agroalimentaire et de la grande distribution.

Face au réchauffement climatique, INDECOSA-CGT propose que la France et plus largement l'Europe s'engagent dans la mise en place d'un outil de protection des activités du vivant que sont la terre, la mer et la forêt.

Construire d'autres circuits alimentaires :

INDECOSA-CGT est pour favoriser les productions locales et les circuits courts. Elle a l'exigence de réduire, voire de faire disparaître, les systèmes d'élevage intensif et de mettre en œuvre des pratiques d'élevage contribuant à une diminution des émissions de gaz à effet de serre et au respect de la vie animale.

INDECOSA-CGT milite pour la suppression des produits phytosanitaires d'origine chimique et leur remplacement par des équivalents naturels.

INDECOSA-CGT agit également contre l'utilisation des antibiotiques dans les élevages. Elle demande le renforcement des règles contraignantes assurant la protection de la santé des consommateurs et de l'environnement.

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr

Mondialisation de la production et des échanges:

Une préoccupation croissante pour les consommateurs

Le champ de la consommation ne cesse de s'élargir avec l'expansion continue du commerce au-delà de nos frontières. Les technologies de communication et de transport continuent d'ouvrir de nouvelles possibilités pour les consommateurs et, de fait, cette marchandisation internationalisée comporte de plus en plus de risques d'abus.

L'ensemble des décisions prises en Europe ou dans le monde touche les salariés, les citoyens et donc aussi les consommateurs, comme nous l'a démontré tragiquement la pandémie de 2020.

Nous sommes confrontés à des réalités nouvelles et/ou en pleine mutation dont :

- Les échanges et achats qui se développent au-delà des frontières et la multiplication des litiges où le droit communautaire doit prendre une place majeure.
- L'enchevêtrement de plus en plus complexe du consumérisme aux défis environnementaux de développement durable et sociétal.
- La sécurité, la qualité et la traçabilité des produits.
- Les délocalisations.

INDECOSA-CGT a fait le choix de développer son activité Européenne et internationale, pleinement consciente de sa responsabilité d'informer, de faire connaître et d'aider les associations départementales, les militants et adhérents à intégrer ces enjeux à leur niveau.

La réglementation française sur la consommation dépend très largement des décisions prises au niveau européen. L'évolution du droit français est essentiellement liée à la transposition des directives et autres règlements et recommandations européennes.

Être présent en Europe et dans le monde pour y porter les intérêts des consommateurs vers les professionnels et institutions nécessite investissement, coopération et moyens.

Pour ces raisons INDECOSA-CGT a créé, dès fin 2009, l'ECU (European Consumers Union), avec des associations de 13 pays. Depuis, elle n'a cessé d'œuvrer à y construire une activité pérenne, notamment auprès du parlement européen et de ses commissions. Forte aujourd'hui de 23 membres représentant 17 pays, elle est désormais reconnue comme groupe d'intérêt officiel auprès de l'UE. INDECOSA-CGT y occupe une vice-présidence et dispose d'un point d'ancrage sur Strasbourg.

Au-delà de l'ECU, nous poursuivons l'organisation de colloques internationaux qui contribuent grandement au rayonnement de notre association, et nous nous associons à divers projets européens ou mondiaux.

INDECOSA-CGT construit et propose à ses militants et adhérents des formations sur le thème de l'action internationale pour mieux en partager les enjeux.

Universalité, mondialisation de la production et des échanges

11-Mondialisation de la production et des échanges:

Choix et préoccupations nouvelles pour les consommateurs. – Mars 2020

indecosa@cgt.fr

“Le Cahier de la consommation “

Nos objectifs :

- Ancrer INDECOSA-CGT au niveau des instances européennes via l'ECU, y faire entendre notre voix et notre vision de la consommation,
- Bénéficier et faire bénéficier nos membres des ressources européennes ; formations, informations, rencontres, outils pratiques, projets...
- Être activement présent au sein d'un réseau européen d'associations et d'instances, pour continuer d'y développer notre participation dans le cadre de projets européens et mondiaux.
- Développer au sein de nos membres une culture des enjeux internationaux dans tous les domaines de la consommation, en restant plus que jamais vigilants face aux grands traités commerciaux internationaux qui remettent en cause les normes de protection des consommateurs, les droits sociaux et environnementaux les plus fondamentaux.





www.indecosa-cgt.fr



Porter un
regard sur le
passé
et préparer
l'avenir



Georges SEGUY
Fondateur



Ernest DEISS Président
1979 - 1983



Lydia BROVELLI
Présidente 1983 - 1989

Gérard ALEZARD
Président 1989 - 1999

Gérard MONTANT
Président 1999 - 2001



Philippe ANTOINE
Président 2001 - 2003



Daniel COLLET
Président 2003 - 2009



William JACQUILLARD
Président 2009 - 2012



**COLLECTIF
De
DIRECTION**

2012 - 2014



Martine SELLIER
Présidente
2014 - 2020



INDECOSA-CGT

D'hier à aujourd'hui !



1979 - 2020

INDECOSA-CGT - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS

263, rue de Paris Case 1-1 - 93516 MONTREUIL CEDEX - Tél 01.55.82.84.05

www.indecosa.cgt.fr

indecosa@cgt.fr